

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 27 novembre 2025

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.3.1 – Désignation de trois représentants usagers issus du conseil d'administration à la commission contributive à la vie étudiante et de campus

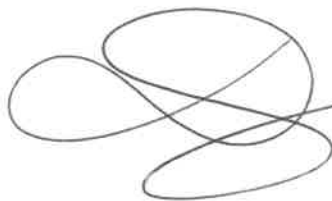
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
- VU *la délibération N°CFVU 2020_12_10_ / 12 de la commission de la formation et de la vie universitaire, portant sur la création de la commission CVEC*
- VU *la délibération N°CFVU 2025_11_06 / 45, de la commission de la formation et de la vie universitaire, portant sur la désignation de 3 membres usagers de la CFVU à la commission contributive à la vie étudiante et de campus ;*
- VU *les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Désigne avec 0 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre, Alan CHAMPRENAULT-LAROSE, Danyel Mehdi MEZITI et Éléonore POTIER en qualité de représentants usagers issus du conseil d'administration à la commission contributive à la vie étudiante et de campus.**

Le détail est annexé à la présente.



Le Mans, le 1er décembre 2025

La présidente de l'université

Delphine LETORT

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

∞ Séance du 06 novembre 2025 ∞

Composition Commission CVEC : Désignation de 3 membres usagers de la CFVU :

- Maël Moccand
- Lucie Paumier
- Anaëlle Planquart-Dallerit

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1
- VU** la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à l'unanimité : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 06 novembre 2025,

La Présidente de l'Université du Mans,
Delphine Letort,

